



partage des vacances scolaires ete 2011

Par **carotaupe**, le **27/06/2011** à **12:06**

bonjour

je suis divorcée depuis 2 ans, et je souhaite savoir quel est le partage exact pour les vacances d'été 2011.

mon ex mari les prends a partir du 1er juillet a 18h, quand est ce que je les récupères?le mardi 2 au soir ou le mercredi 3 a 18h?

merci d'avance

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **13:46**

Quelles sont les dates de dites vacances ?

Que dit le jugement ?

Par **carotaupe**, le **27/06/2011** à **13:51**

bonjour

dans mon jugement c'est moitié moitié

mais du coup j'ai un doute sur leur retour;

Par **blanhouarne**, le **27/06/2011** à **21:47**

Bonsoir.

séparée non divorcée depuis 2010 mais avec une ordonnance du JAF, j'ai considéré le mois dans sa totalité et non le nombre de jours. Le père doit les prendre le 1er juillet 18h au 31 juillet 18h. mais à ce jour je ne sais toujours pas si il les prend (3 enfants: 13ans, 10ans et demi et 3 ans).

Par **carotaupe**, le **28/06/2011** à **07:27**

bonjour,

moi par contre je suis sur que l'on doit prendre la totalité des jours de vacances et les divisé

en 2, car lorsque j'ai été en procédure avec mon ex l'avocate me la expliqué.mais la ca fait 66 jours en tout et le faite qu'ils partent le vendredi soir je ne suis pas sur de mon calcul....

Par **Karl777**, le **02/07/2011** à **22:50**

Il y a 65 jours en tout. Donc arithmétiquement parlant, vous devez les récupérer le mercredi à 12 heures.

Par **blanhouarne**, le **03/07/2011** à **20:56**

bonsoir.

le père n'est pas venu les chercher donc pour moi la question ne se pose plus, je les ai pour 2 mois.En plus il a déménagé depuis 1 semaine sans me laisser sa nouvelle adresse,trop peur sûrement que je lui dépose les enfants sur le pas de la porte.On verra si il donne signe de vie le 3me week-end de septembre.

Par **bastiano**, le **04/07/2011** à **08:47**

en tout cas ce qu il vient de faire peut jouer en ta faveur dans le futur...

Par **blanhouarne**, le **06/07/2011** à **20:55**

bonsoir

je sais que ça peut jouer en ma faveur.Je n'ai eu de ses nouvelles que lundi quand j'en ai avisé mon avocate comme c'est bizarre!.Il veut trouver un terrain d'entente mais ça sonne faux.Donc je reste sur ma position il ne les aura pas.

Par **Domil**, le **06/07/2011** à **21:07**

[citation]En plus il a déménagé depuis 1 semaine sans me laisser sa nouvelle adresse[/citation] s'il y a jugement établissant une pension alimentaire, vous pouvez porter plainte : il a obligation de donner son adresse

Par **blanhouarne**, le **07/07/2011** à **07:58**

j'ai fait une main courante le samedi matin.Le lundi matin j'ai appelé l'avocate et sur le coup de 12h45 le père donnait signe de vie et "veut" les enfants pour le 15 juillet car il leur avait

expliqué pourquoi il ne pouvait pas les prendre avant. Et moi je dis dit bravo pour l'explication ,ils ont des caractères difficiles,il ne peut pas les gérer et un mois c'est trop long.J'ai sa nouvelle chez la copine et donc ne paie plus de loyer.